



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE /
REGLEMENT DE CONSULTATION**

Numéro d'identification : 2026-20-SMC-AMO-Cuisine LANGEVIN

PARTIE RESERVEE A L'ORGANE DE PUBLICATION

A ☐ TRAVAUX CCAG concerné en vigueur	B ☐ FOURNITURES CCAG concerné en vigueur	C ☒ SERVICES CCAG concerné en vigueur	D ☐ MOE CCAG concerné en vigueur
--	--	--	--

L'avis implique : un marché public

Identification du pouvoir adjudicateur : Département des Alpes-Maritimes

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département des Alpes-Maritimes.

Correspondant : M. le Président du Conseil départemental des Alpes Maritimes, Direction Générale adjointe pour les Services techniques – Direction de la Construction de l'Immobilier et du Patrimoine – Service Maintenance des Collèges - CADAM – 147 boulevard du Mercantour - Bâtiment Cheiron - Bureau 660- B.P. 3007 – 06201 Nice cedex 3 de 9h à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - téléphone : 04.97.18.67.99

Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL) : <https://www.marches-securises.fr/>

Objet du marché : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations de réhabilitation et de restructuration des locaux de la cuisine du collège Paul Langevin

Le marché fait l'objet d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle.

Tranche ferme : audit technique + faisabilités + cahiers des charges

Tranche optionnelle n°01 : analyse offres + visa + suivi travaux + réception

Lieu d'exécution et de livraison :

Collège Paul LANGEVIN 11 boulevard de la Colle belle 06510 Carros

Possibilité d'une visite sur place : la visite est conseillée.

Contacts (service de la maintenance des collèges) :

- M Elliot BOJMAN 06 64 05 20 64 ebojman@departement06.fr

ou le secrétariat du service 04.97.18.67.99.

Délais d'exécution : les délais sont spécifiés dans le cahier des charges du dossier de consultation

Type de procédure : marché à procédure adaptée passé en application des dispositions de l'article R.2123-1 du code de la commande publique

Conditions d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

Contenu du dossier de consultation :

- le présent avis d'appel public à la concurrence valant Règlement de la Consultation,
- le cahier des charges techniques (CCT),
- la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF),
- l'engagement du soumissionnaire,
- la charte chantier vert,
- le cadre de mémoire technique et environnemental,
- les plans,
- le formulaire DC1 et le formulaire DC2.

Conditions de remise des offres :

Les candidats transmettent leur offre exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.marches-securises.fr/>

Unité monétaire utilisée : l'euro

Langue utilisée : Français

Date limite de réception des offres : 20 avril 2025 à 15H30

Critère de sélection des candidatures :

Capacité financière : pas de minimum exigé

Capacités techniques : Liste des qualifications professionnelles exigées : **Qualification OPQIBI 1512 Ingénierie en restauration collective et commerciale ou équivalents.**

En application de l'article R.2144-2 du Code de la commande publique, l'acheteur public se réserve la possibilité de réclamer aux candidats dont les pièces ou informations relevant de la candidature, sont absentes ou incomplètes, de fournir les justificatifs manquants ou incomplets dans un délai approprié et identique pour tous, à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public.

Justificatifs candidature :

Le candidat doit fournir les documents suivants :

- liste des principaux services exécutés au cours des 3 dernières années pour les prestations les plus importantes, indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution
- certificat de qualification professionnelle OPQIBI 1512 Ingénierie en restauration collective et commerciale ou équivalents

Justificatifs offre :

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

- la décomposition du prix global et forfaitaire dûment remplie, datée et signée.
- le mémoire technique et environnemental dûment rempli.
- l'engagement du soumissionnaire dûment daté et signé.

Il est porté à la connaissance des candidats que le pouvoir adjudicateur contractualisera le(s) mémoire(s) technique(s) fournis à l'appui de l'offre.

En cas d'absence de l'un quelconque de ces justificatifs, l'offre sera déclarée irrégulière et rejetée. Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité de faire application des dispositions de l'article R.2152-2 du Code de la commande publique.

Critères de jugement des offres :

1. le Prix (pondération : 60%)
2. la valeur technique (pondération : 40%)

Le critère VALEUR TECHNIQUE et ENVIRONNEMENTALE de l'offre

Les éléments du mémoire technique et environnemental qui servent au classement des offres en sous-critère de " valeur technique et environnemental " sont :

Sous critère n°01 : (noté sur 15 points) : **Méthodologie opérationnelle et outils**

Mode opératoire, méthodologie et outils envisagés par le candidat pour répondre à chaque mission de la tranche ferme et de la tranche optionnelle dans le respect des délais impartis

Sous critère n°02 : (noté sur 15 points) : **Moyens humains**

Description des moyens humains affectés à la réalisation des prestations de la tranche ferme et de la tranche optionnelle, avec identification des personnes et remise de leurs CV ou tous justificatifs équivalents

Sous critère n°03 : (noté sur 10 points) : **Dispositions environnementales**

Description des dispositions à caractère environnemental mises en place au sein de l'entreprise et des dispositions environnementales prévues dans les modalités d'exécution des missions

La valeur technique et environnementale de l'offre est valorisée sur 40 points. Elle est la somme des notes des sous-critères ci-dessus.

Ce critère valeur technique et environnemental est jugé au vu du contenu mémoire technique et environnemental remis par le candidat.

La note finale en valeur technique et environnementale est ensuite déterminée comme suit :

note VTE = 40 x (total des points du mémoire technique et environnemental du candidat / total des points du mémoire technique et environnemental le mieux noté).

Les candidats n'ayant pas fourni de mémoire technique et environnemental ne sont pas classés et leur offre déclarée irrégulière.

Le critère PRIX de l'offre

Le critère « Prix de l'Offre » est analysé à partir du montant de la DPGF.

Le classement est établi du moins disant au plus disant. Le moins disant se voit affecter le nombre maximal de points de 60. Les offres des autres candidats sont ensuite notées en fonction des écarts de prix constatés entre leurs offres et celle du moins disant.

Le mode de calcul appliqué est le suivant : $\text{Note Prix candidat A} = 60 \times (\text{Prix de l'offre la moins-disante} / \text{Prix du candidat A})$.

Classement final des offres

La note finale des offres est calculée de la façon suivante : **Note finale des offres** **Note finale du candidat** = **Note globale « Prix » + Note globale « Valeur technique et environnementale »**.

Le classement final des offres s'effectue selon l'ordre décroissant des notes.

Cautionnement et garanties exigés : sans objet

Modalité d'ouverture des offres : séance non publique

Autres informations : Les candidats sont informés par courrier des résultats de cette consultation.

Négociations

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation

Les conditions de négociation sont les suivantes.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier, dans le respect de l'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Le nombre maximal de candidats admis à négocier au regard du classement selon les critères de jugement du règlement de consultation est de 3.

Il adressera ensuite un courrier de négociation aux candidats en indiquant les modalités et la date limite.

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un classement.

Procédure de recours :

Tribunal administratif de Nice 18 Avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice Cedex 1

Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr. - Téléphone : 04.89.97.86.00

Référé contractuel dès la signature du contrat en application de l'article R 551-7 du code de justice administrative ou recours de plein contentieux 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Date d'envoi à la publication : 24 mars 2026